

L'émigration des Pyrénéennes en Amérique du Nord aux XIX^e et XX^e siècles

MARIE-PIERRE ARRIZABALAGA*

Les Pyrénéennes n'étaient pas moins nombreuses à émigrer aux États-Unis aux XIX^e et XX^e siècles que les Pyrénéens simplement à cause du coût et des dangers que leur faisaient encourir l'émigration, comme l'historiographie l'a affirmé. En réalité, elles refusaient l'émigration car les possibilités qui leur étaient offertes en France semblaient leur convenir davantage. En utilisant le cas basque et des sources et méthodes différentes en même temps (les recensements, les généalogies, les archives successorales et des entretiens avec des émigrantes), cet article s'attachera à démontrer que le « système à maison pyrénéen », caractérisé par l'héritage unique, toujours d'actualité en France en dépit des lois égalitaires du Code civil, était responsable de la plus grande sédentarité des femmes par rapport aux hommes. Ces dernières héritaient plus souvent que dans le passé afin de prendre la relève des hommes qui eux préféraient l'émigration en Amérique. En outre, ces femmes refusaient de suivre un frère parfois confortablement établis aux États-Unis car les conditions de vie et de travail à des milliers de kilomètres les en dissuadaient en dépit des meilleures possibilités de réussite sociale. Celles qui malgré cela ont accepté de s'expatrier l'ont fait au prix de grands sacrifices. Elles ont fait preuve d'une grande force de caractère pour affronter les épreuves. Enfin, elles ont contribué à la formation, la consolidation et au développement de communautés basques de telle sorte que certaines pratiques familiales et culturelles perdurent aujourd'hui aux États-Unis.

Fewer Pyrenean women than men emigrated to the United States in the nineteenth and twentieth centuries, but the reason was neither the cost nor the dangers of emigration, as historiography has claimed. In fact, these women had other more preferable opportunities in France. Using the Basque case, together with different sources and methods (census, genealogies, property documentation, and interviews

* Marie-Pierre Arrizabalaga est Maître de Conférence à l'Université de Cergy-Pontoise et membre de deux groupes de recherches du CNRS : Le Centre de recherches civilisations et identités culturelles comparées (CICC-EA 2529) et le Centre de recherches sur la langue et les terres basques (IKER-UMR 5478).

with emigrants), this article aims to demonstrate that the Pyrenean “house system”, characterized by single inheritance, still prevalent at the time despite the egalitarian laws of the Civil Code, was responsible for women’s reluctance to emigrate. They inherited patrimony more often than had previously been the case, thus taking over the responsibilities of men who instead preferred to emigrate to America. Some women refused to join brothers who sometimes fared well in the United States because they found living and working conditions thousands of miles away discouraging, despite better opportunities of economic success. Those who, despite these conditions, decided to emigrate made great sacrifices. A strong character was needed to overcome the inherent ordeals. However, these emigrants were responsible for the creation, development, and proliferation of Basque communities that have perpetuated family and cultural practices in America to the present day.

L’ÉMIGRATION française en Amérique du Nord au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle n’a aucune mesure avec celle d’autres pays européens à la même époque¹, probablement en raison de l’importance des migrations internes à destination des villes françaises et de Paris². L’émigration française en Amérique du Nord a cependant augmenté avec le temps, notamment à destination de la Californie, du Texas ou de la Nouvelle-Orléans où des hommes et des femmes sont allés faire leur vie bien avant 1840³. Ultérieurement, le phénomène s’est remarquablement accentué jusqu’en 1860, date à laquelle il a commencé à stagner, reprenant de l’ampleur en 1900 pour atteindre des niveaux inégalés en 1907 (année maximale d’immigration aux États-Unis). Ensuite, le mouvement a faibli, notamment entre les deux guerres mondiales en raison des restrictions imposées par les guerres, des lois des quotas de 1921 et 1924 et des effets de la crise mondiale de 1929. Ce n’est qu’après la Seconde Guerre mondiale que le phénomène a pris un nouvel essor, notamment dans les années 1950 et 1960, pour s’infléchir à nouveau en raison de la loi des quotas de 1965. Ces quotas ont porté un coup fatal à l’émigration française aux États-Unis de telle sorte qu’aujourd’hui elle ne concerne que

1 Michael R. Haines, « French Migration to the United States: 1820–1950 », *Les Français d’Amérique. Annales de Démographie Historique*, 2000, n° 1, p. 77.

2 Voir, entre autres, Jean Pitié, *L’homme et son espace : l’exode rural en France du XVI^e siècle à nos jours*, Paris, Éditions du CNRS, 1987.

3 Annick Foucier a étudié les Français de Californie depuis le XVIII^e siècle. Elle propose une analyse détaillée de la population française en Californie, leurs origines et leurs destins grâce à des études de cas dans *Le Rêve californien. Migrants français sur la côte pacifique (XVIII^e–XX^e siècles)*, Paris, Belin, 1999. Nicole Fouché a pour sa part étudié les Alsaciens au Texas au XIX^e siècle en analysant les conditions de départ des émigrants et leurs destins individuels dans *Émigration alsacienne aux États-Unis, 1815–1870*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1992. Voir aussi *The French in Texas: History, Migration, Culture*, sous la direction de François Lagarde, Austin, University of Texas Press, 2003. Des études sur l’émigration française en Nouvelle Orléans depuis le XVIII^e siècle sont en cours. Voir l’article de Marjorie Bourdelais dans *Les Français d’Amérique. Annales de Démographie Historique*, 2000, n° 1.

des jeunes diplômés, la main d'œuvre qualifiée ou le regroupement familial (*family reunification*)⁴.

Cette émigration a fait l'objet d'études spécifiques, globales ou comparatives qui, grâce à leurs différentes approches et méthodes, ont mis en évidence la diversité des destinations et des destins migratoires. Cependant, les chercheurs ont rarement étudié le phénomène dans la perspective du genre (*gender perspective*). Quelques expériences récentes font apparaître un intérêt grandissant en France envers l'étude de l'émigration en Amérique du Nord en faisant usage de la perspective du genre, notamment le colloque international sur les itinéraires féminins organisé par l'Association de démographie historique, à Paris, en 2005⁵, et le colloque international intitulé « Genre, histoire et migration. Mondes atlantiques, XIX^e–XX^e siècles », organisé en 2006⁶. Mais beaucoup reste encore à faire sur l'étude comparative de l'émigration française dans sa perspective *gender*, notamment concernant les Pyrénéens.

L'émigration pyrénéenne a connu la même évolution que l'émigration française aux XIX^e et XX^e siècles. Elle fut en outre l'une des plus remarquables en France, notamment celle des Basques, des Béarnais (originaires des Pyrénées-Atlantiques) et des Gascons (originaires des Hautes-Pyrénées) compte tenu du nombre d'hommes et de femmes qui ont quitté leur famille et patrie pour s'installer d'abord en Amérique du Sud et, ensuite, en Amérique du Nord. Les études sur cette émigration sont très nombreuses à la fois en France (point de départ de l'émigration) et aux États-Unis (point d'arrivée de l'émigration)⁷. Cependant, comme ailleurs en France (mais contrairement aux autres pays européens), ces études sont rarement abordées du point de vue du genre. En conséquence, on connaît peu les expériences migratoires des femmes, sauf dans le cadre

4 Voir synthèse statistique proposée par Annick Foucrier, *Le rêve californien*, introduction.

5 Actes publiés dans *Itinéraires féminins. Annales de Démographie Historique*, 2006, n° 2. Sur les Français en Amérique, voir *Les Français d'Amérique. Annales de Démographie Historique*, 2000, n° 1.

6 Actes publiés sous la direction de Philippe Rygiel et Natacha Lillo, *Rapports sociaux de sexe et immigration : mondes atlantiques, XIX^e–XX^e siècles*, Paris, Publibook Université, 2006.

7 Les ouvrages sur l'émigration basco-béarnaise du point de départ de l'émigration sont nombreux mais quelques ouvrages de références sont à retenir. Henry de Charnisay, *Émigration basco-béarnaise en Amérique*, 2^e éd., Biarritz, J & D Editions, 1996; André Etcheleco, *Transition démographique et système coutumier dans les Pyrénées-Occidentales*, Paris, Presses Universitaires de France, 1991; *L'émigration basco-béarnaise aux Amériques au XIX^e siècle*, sous la direction d'Adrien Blazquez, Orthez, Gascogne, 2005. Claude Mehats propose une synthèse des publications sur l'émigration basque en Amérique dans *Organisation et aspects de l'émigration des basques de France en Amérique: 1832–1976*, Vitoria-Gasteiz, Gobierno Vasco, 2005. L'ouvrage de référence sur l'émigration des Basques en Amérique du point de vue américain demeure celui de William A. Douglass et Jon Bilbao, *Amerikanuak: Basques in the New World*, Reno, University of Nevada Press, 1975.

d'études sur les stratégies matrimoniales avant et après l'émigration. Or, dès le milieu du XIX^e siècle, on constate l'apparition de communautés basco-béarnaises en Amérique du Nord. Ces dernières ont rapidement grandi et se sont ensuite multipliées. Elles n'ont pu exister que grâce à tous ces hommes et ces femmes qui un jour ont pris la décision de rassembler leurs économies et surtout leur courage pour entreprendre la périlleuse traversée de l'Atlantique pour s'installer en Amérique ou bien rejoindre des parents déjà établis sur le nouveau continent. On a beaucoup écrit sur les destins de ces hommes émigrants pyrénéens mais très peu sur ceux des femmes émigrantes pyrénéennes. Or, ces dernières étaient nombreuses et les raisons de leur émigration, leurs conditions de vie en Amérique, et leurs destins migratoires, peu connus à ce jour, différaient quelque peu de ceux des hommes.

L'objectif de cet article est de mettre en lumière le processus migratoire des ces femmes en utilisant le cas basque comme étude de cas sur l'émigration pyrénéenne aux États-Unis au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Nous verrons que les statistiques des recensements français et américains indiquent qu'un quart des émigrants basques au milieu du XIX^e siècle était des femmes, un tiers dans la seconde moitié du XIX^e siècle et la moitié au tournant du XX^e siècle (voir Tableau 1). Pourquoi leur nombre s'est-il accru? Dans quelles conditions ces femmes ont-elles quitté leur famille? Où sont-elles allées, comment et pourquoi? Quel était leur destin matrimonial et social? Cet article démontrera que ces femmes connaissaient une réalité migratoire quelque peu différente de celle des hommes. Elles ont fait la force des communautés pyrénéennes en Amérique du Nord et sont responsables de leur survie jusqu'à aujourd'hui. Plus précisément, ce travail démontrera que les Pyrénéennes étaient moins nombreuses à émigrer que les Pyrénéens mais que ce n'était pas parce qu'elles n'en avaient pas les moyens, la possibilité ou les opportunités. En réalité, le faible taux migratoire féminin s'explique, d'une part, par l'existence d'opportunités familiales locales plus favorables et, d'autre part, par des conditions de vie difficiles en Amérique, aggravées dans le même temps par un éloignement

Tableau 1 : Proportion des émigrantes en Amérique du Nord

Période d'émigration	% des émigrantes
1852–1853	16%
1854–1855	24%
1856–1864	38%
1865–1874	24%
1875–1877	53%

Source: Données publiées par Louis Etcheverry, « L'émigration dans les Basses-Pyrénées pendant soixante ans », *Revue des Pyrénées*, 1893, p. 512–513.

douloureux, facteurs dissuasifs à l'émigration. Néanmoins, les femmes ont contribué à la formation de communautés importantes et solides, toujours vivantes aujourd'hui.

Sources, méthodes et objectifs

Les sources et méthodes utilisées pour entreprendre cette étude sur l'émigration des Pyrénéennes aux États-Unis sont nombreuses et diverses. Tout d'abord les sources secondaires, à la fois françaises et américaines, seront utiles pour proposer des statistiques globales et comparatives. Nous poursuivrons ensuite par l'analyse informatique de 120 généalogies aux XIX^e et XX^e siècles, ou les expériences de vie de quelque 3 000 Basques français, hommes et femmes⁸. Ces informations généalogiques et statistiques nous permettront de proposer quelques explications sur les raisons familiales, culturelles et économiques du faible taux d'émigration des femmes à l'époque. Par ailleurs, nous étudierons les destins des émigrants basques français aux États-Unis à partir des recensements américains de 1900 et 1910⁹ que nous avons dépouillés et informatisés pour les États de la Californie et du Nevada (entre autres), où ont émigré de nombreux Nord-Pyrénéens, des hommes et des femmes basques mais aussi béarnais depuis le milieu du XIX^e siècle. Enfin, pour compléter le tableau, nous ferons usage d'informations issues de l'histoire orale, des entretiens avec des émigrantes basques ou les descendantes d'émigrants basques qui ont accepté de témoigner de leurs expériences et de celles de leurs parents et grands-parents¹⁰. Le but de cette étude est donc d'utiliser diverses sources et méthodes pour démontrer que les femmes émigrantes

8 Nous avons reconstitué 120 généalogies (les vies de 120 couples, leurs enfants et leurs petits enfants) entre 1800 et 1990 en sélectionnant 20 couples dans chacun des six villages de l'échantillon répartis dans les trois provinces basques, quatre villages de montagne (Sare en Labourd, Les Aldudes et Mendive en Basse Navarre, Alçay en Soule) et deux villages de plaine (Isturits et Amendeux en Navarre). Les informations issues du *Cadastre*, de l'*enregistrement* et des *notaires* ont permis de compléter les généalogies en nous informant sur les modalités de succession des individus et des familles (émigrants ou pas). Voir détail méthodologique dans Marie-Pierre Arrizabalaga, « Pyrenean Marriage Strategies in the Nineteenth Century: The Basque Case », *International Review of Social History*, vol. 50, 2005, p. 93–122.

9 Le recensement de 1900 pour les États de Californie, Nevada, Idaho et Wyoming a été dépouillé par Iban Bilbao et Chantal de Eguiluz, *Vascos en el censo de población de Oeste Americano, 1900*, Vitoria Gasteiz, Diputación Foral de Alava, 1984. Grâce à un financement du Basque Studies Program à l'Université du Nevada à Reno (programme dirigé par William A. Douglass à l'époque), j'ai dépouillé le recensement de 1910 pour les mêmes États américains. Toutes les informations ainsi obtenues ont été traitées ensuite et étudiées informatiquement.

10 Il s'agit d'une vingtaine d'entretiens avec des femmes âgées d'origine basque, dont certaines étaient encore propriétaires d'hôtels basques (lieux d'accueil des immigrantes sans famille en Amérique). Ces femmes, qui sont nées aux États-Unis, ont pu témoigner pour elles, leur entourage plus ou moins immédiat, leurs parents et parfois leurs grands-parents, des gens qui ont donc émigré dans la seconde moitié du XIX^e siècle ou au début du XX^e siècle. D'autres femmes, enfin, des immigrantes de la première génération qui ont fait partie de la dernière vague d'émigration après

basques (et pyrénéennes en général) étaient certes peu nombreuses mais que celles qui ont accepté d'émigrer ont eu des rôles et des pouvoirs importants en Amérique. En outre, elles ont apporté leur contribution au bien-être des familles et au développement des communautés. Ces femmes, enfin, constituaient les bastions de la culture familiale basque en Amérique, une culture qui semble avoir survécu jusqu'à aujourd'hui à des milliers de kilomètres de son lieu d'origine. Ces femmes ont donc joué un rôle spécifique important dans l'émigration pyrénéenne aux États-Unis, un rôle que cet article s'efforcera de mettre en lumière.

L'émigration pyrénéenne : statistiques

Tel que nous l'avons précédemment indiqué, les Pyrénéens constituaient l'un des plus grands contingents d'émigration française aux États-Unis aux XIX^e et XX^e siècles, parmi eux surtout les Basques, les Béarnais et les Gascons, d'abord attirés par l'Amérique du Sud (notamment l'Argentine et l'Uruguay dès le milieu du XIX^e siècle), puis les pays d'Amérique centrale (notamment le Mexique dans la seconde moitié du XIX^e siècle) et enfin l'Amérique du Nord (surtout à partir de la fin du XIX^e siècle). Comme Pierre Hourmat conclut¹¹, c'est au Pays Basque que l'émigration transcontinentale a été la plus forte au XIX^e siècle, suivi par le Béarn et enfin les Hautes-Pyrénées et les Pyrénées-Orientales¹². Aussi, l'émigration basco-béarnaise a-t-elle concerné environ 121 000 individus entre 1821 et 1920¹³. Aucune statistique complète et précise cependant n'est proposée sur l'émigration gasconne des Hautes-Pyrénées¹⁴ en Amérique à la même époque et encore moins sur les autres départements pyrénéens où l'émigration y était moindre¹⁵.

la Seconde Guerre mondiale ont aussi témoigné de leurs expériences personnelles et celles de leur entourage familial plus ou moins proche.

- 11 Pierre Hourmat, « De l'émigration basco-béarnaise du XVIII^e siècle à nos jours », *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne*, vol. 132, 1976, p. 1163–1171.
- 12 Une synthèse des statistiques existantes est proposée par Etcheleco, *Transition démographique et par Mehatz, Organisation et aspects de l'émigration des Basques*.
- 13 Cette évaluation statistique sur l'émigration basco-béarnaise aux XIX^e et XX^e siècles a été faite grâce aux travaux de recherche de plusieurs spécialistes. D'abord Pierre O'Quin, qui dès le milieu du XIX^e siècle s'est alarmé de l'émigration massive des populations du département des Basses-Pyrénées, travaux qui ont suscité beaucoup de réactions. Voir P. O'Quin, *Du décroissement de la population dans le département des Basses-Pyrénées*, Pau, Vignancour, 1856. Ensuite, Louis Etcheverry a publié des statistiques, les plus fiables probablement, vérifiées et utilisées par d'autres, dont Jacques Saint-Macary, qui sont toujours d'actualité aujourd'hui et dont nous ferons mention dans cette étude. Enfin voir Louis Etcheverry, « L'émigration dans les Basses-Pyrénées pendant soixante ans », *Revue des Pyrénées*, 1893, p. 509–520.
- 14 Théodore Lefebvre, *Les modes de vie dans les Pyrénées-Orientales*, Paris, Armand Colin, 1933.
- 15 Les départements pyrénéens orientaux n'ont pas fait l'objet d'études approfondies. Michel Chevalier ne dénombre pas l'émigration ariégeoise en Amérique, mais il en donne des explications macro-structurelles : l'effondrement de l'économie agricole dans le département et

Il en résulte que le département des Pyrénées-Atlantiques est celui qui a fait l'objet de la plus grande attention. Dès le XIX^e siècle, des statistiques sur l'émigration basco-béarnaise ont été publiées, des données différentes sur différentes périodes, plus de 121 000 individus pendant la période 1821–1920 selon Louis Etcheverry et plus de 108 000 individus pendant la période 1835–1901 selon Henry de Charnisay¹⁶. En dépit de cette forte émigration, le département n'a pas connu de déclin démographique entre 1830 et 1920 en raison d'une forte natalité et d'une baisse de la mortalité infantile responsables d'un excédent démographique supérieur à l'émigration. Par ailleurs, les estimations de Louis Etcheverry indiquent que, pendant la période, un tiers des émigrants en moyenne étaient des femmes, un quart au milieu au milieu du XIX^e siècle, un tiers dans la deuxième moitié du siècle, et la moitié au tournant du XX^e siècle (voir Tableau 1). Il est certain que les communautés basques et béarnaises étaient de plus en plus importantes en raison de la présence des femmes qui donnaient naissance à de nombreux enfants, d'où l'augmentation rapide de la population pyrénéenne ou d'origine pyrénéenne aux États-Unis, comme nous le verrons.

Enfin, l'analyse de nos données issues des 120 généalogies (dont la moitié étaient propriétaires et l'autre moitié locataires) indique que les émigrants étaient en très grande majorité des fils et enfin des filles de cultivateurs propriétaires et non des fils et encore moins des filles de cultivateurs locataires. Ces dernières n'avaient pas les moyens de financer le voyage et leur installation en Amérique avant l'apparition d'agents d'émigration vers 1860¹⁷. En fait, la plupart des fils et filles de locataires ne quittaient pas le milieu rural dans lequel ils avaient grandi ou bien ils s'installaient dans les villes locales les plus proches où ils reconstituaient un environnement familial avec leurs frères et sœurs, gardant des relations étroites avec la famille restée au village à quelques kilomètres de là. Ce n'est qu'à partir de 1860 que certains ont envisagé l'expatriation, encouragés par des agents d'émigration qui recrutaient dans les villes du département, mandatés par des compatriotes, chefs d'entreprises établis en Amérique, à la recherche d'une main d'œuvre qualifiée et fiable. En conséquence, l'émigration en Amérique était le destin des hommes plutôt que des femmes, fils et filles de cultivateurs propriétaires qui

celle de la métallurgie catalane. Voir Michel Chevalier, *La vie humaine dans les Pyrénées Ariègeoises*, Paris, Génin, 1956.

16 Données publiées par Henry de Charnisay, « L'émigration basco-béarnaise en Amérique », thèse de doctorat en droit, Paris, 1947, p. 112.

17 À titre de comparaison sur le rôle des agents d'émigration dans le département des Basses-Pyrénées, voir Jean-Eric Branaa, *Les Archives de Charles Iriart, agent de l'émigration basque aux États-Unis*, Saint-Jean-de-Luz, Ikuska, 1995.

avaient les moyens de financer leur traversée dans la perspective d'une vie meilleure et qui allaient tenter leur chance dans le Nouveau-Monde.

Pourquoi émigrer?

Seuls la micro-analyse des sources démographiques et le croisement des informations issues des généalogies et des recensements aident à discerner les mécanismes qui justifient le faible taux d'émigration des Pyrénéennes en Amérique du Nord au XIX^e siècle. Ces sources nous permettent aussi de donner des explications plus précises sur les comportements et les destins des émigrantes. La première explication ressort de l'analyse des pratiques familiales, celles des coutumes : le système à maison, l'héritage unique et la famille souche, des pratiques familiales pyrénéennes dans une région où une forte natalité au XIX^e siècle a provoqué une explosion démographique telle que tous les individus ne pouvaient s'y établir décemment, d'où l'exode rural¹⁸. Aussi l'analyse des pratiques familiales traditionnelles telles que les familles les perpétuaient au XIX^e siècle expliquent-elles pourquoi les hommes étaient si nombreux à émigrer alors que les femmes, elles, semblaient plus sédentaires, du moins dans un premier temps. L'historiographie se contente d'affirmer qu'au début, les dangers étaient grands pour ces dernières. Ensuite, les réussites économiques des hommes en Amérique ont peu à peu conduit les femmes à suivre le pas, attirées par une vie meilleure dans le Nouveau Monde. Nos données cependant révèlent que le phénomène est plus complexe.

Les pratiques familiales pyrénéennes soumises aux coutumes anciennes de l'héritage unique, toujours d'actualité au XIX^e siècle en dépit du Code civil, sont les raisons principales de la plus grande sédentarité des femmes. Effectivement, en dépit des nouvelles lois égalitaires, les familles perpétuaient les traditions anciennes qui imposaient l'indivision, la sélection d'un héritier unique, la famille souche comme modèle familial ou la transmission de la maison et des terres à un seul enfant, la cohabitation d'un seul couple avec les parents et l'exclusion des autres enfants¹⁹.

18 Il s'agit là d'un phénomène d'exode rural constaté partout en France, responsable de la désertification des villages et de l'urbanisation croissante. Ce phénomène au XIX^e siècle a fait l'objet de nombreuses études dans les Pyrénées mais aussi ailleurs en France.

19 L'aînesse intégrale prédominait au Pays Basque, Barèges et le Lavedan. La primogéniture masculine prévalait en Béarn, les Baronnie et les autres provinces des Hautes-Pyrénées. Enfin, l'héritage par un des fils était de règle en Catalogne française. Voir notamment, Eugène Cordier, *Le droit de famille aux Pyrénées : Barège, Lavedan, Béarn et Pays Basque*, Paris, Durand, 1859; Anne Zink, *L'Héritier de la maison. Géographie coutumière du Sud-Ouest de la France sous l'Ancien Régime*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1993; Louis Assier-Andrieu, *Une France coutumière. Enquête sur les « usages locaux » et leur codification (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, Éditions CNRS, 1990; Jacques Poumarède, *Les Successions dans le Sud-Ouest de la France au Moyen Âge*, Paris, Presses Universitaires de France, 1972; Maïté Lafourcade, *Mariages en*

Avant la Révolution française, les successions étaient aisément résolues en raison de la forte mortalité infantile²⁰. Cependant, l'explosion démographique du XIX^e siècle, la baisse de la mortalité infantile, l'augmentation de la taille des ménages et les nouvelles lois républicaines qui imposaient l'égalité entre tous les enfants (filles et garçons) et, par conséquent, le partage égal du patrimoine familial, ont contraint les familles à envisager de nouvelles stratégies afin d'avantager un seul enfant (comme dans le passé) tout en dédommageant les autres, les incitant ainsi à quitter la maison familiale. Aussi, les familles de propriétaires transmettaient-elles le patrimoine à un seul héritier, de plus en plus à une fille (aînée ou cadette) plutôt qu'à un fils. En outre, elles dotaient un autre enfant, peut-être deux, suffisamment pour épouser un héritier ou une héritière²¹. Cependant, elles ne pouvaient doter tous les enfants aussi confortablement²². C'est pourquoi, comme dans le passé, encourageaient-elles certains à rester à la maison. Mais comme les exploitations n'étaient pas suffisamment grandes pour nourrir et loger de nombreux célibataires, certains, exclus, étaient encouragés à émigrer, attirés par les opportunités en ville ou en Amérique²³. Aussi, pour préserver le système à maison traditionnel au XIX^e siècle, les familles ont-elles envisagé l'exclusion de certains enfants et l'émigration comme stratégie vitale à la survie du système, une émigration qui, dans un premier temps, concernait surtout les fils, et, ensuite les filles. Cependant, ces arguments n'expliquent pas le phénomène dans toute sa complexité.

L'explosion démographique dans les Pyrénées, en décalage avec le potentiel économique limité, ainsi que les lois égalitaires du Code civil, en décalage avec les pratiques familiales inégalitaires et enfin l'amélioration des conditions économiques dans les villes en raison du développement des industries et des transports, ont contribué à l'émigration massive des Pyrénéens. Ces derniers ont trouvé là un palliatif à l'exclusion

Labourd sous l'Ancien Régime. Les contrats de mariage du pays de Labourd sous le règne de Louis XVI, Bilbao, Universidad del País Vasco, 1989.

20 La mortalité infantile au XVIII^e siècle était si forte, semble-t-il, que les familles avaient en moyenne trois enfants survivants adultes, dont un (l'aîné) héritait, un autre épousait un héritier ou héritière, et le troisième restait célibataire dans la maison sous l'autorité de l'héritier ou de l'héritière. Voir Lafourcade, *Mariages en Labourd*.

21 Marie-Pierre Arrizabalaga, « Les héritières de la maison au Pays Basque au XIX^e siècle », *Lapurdum*, vol. 7, 2002, p. 35–55.

22 L'analyse des actes successoraux et notariaux indique que les enfants étaient inégalement dédommagés, les aînés, fils ou filles, étaient mieux dotés que les cadets, fils et surtout filles, ces derniers recourant à l'émigration (pour les fils) ou au célibat (pour les filles) pour palier à des dots peu élevées, insuffisantes pour épouser un héritier ou une héritière.

23 Marie-Pierre Arrizabalaga, « Stratégies de l'indivision et rapport à la terre après le Code civil : le cas basque au XIX^e siècle », dans *Familles, terre, marchés. Logiques économiques et stratégies dans les milieux ruraux (XVII^e–XX^e siècles)*, sous la direction de G. Béaur, C. Dessureault et J. Goy, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, p. 171–183.

imposée par le système à maison et à l'impossibilité de s'établir comme propriétaires dans les communautés où le marché de la terre demeurait fermé. Ces conditions économiques ont considérablement affecté les comportements des Pyrénéens, encourageant l'émigration des fils aînés ou cadets et l'héritage par les filles. Aussi, les chercheurs ont-ils constaté que l'émigration affectait d'abord les hommes, même les aînés héritiers naturels. Ces derniers laissaient à une sœur, aînée ou cadette, le soin de gérer l'exploitation familiale à leur place allant jusqu'à leur donner la possibilité d'hériter. Ce phénomène a été constaté non seulement au Pays Basque²⁴ et en Béarn²⁵, mais aussi dans les Hautes-Pyrénées²⁶ et ailleurs en France, en Espagne et au Portugal à la même époque²⁷. Les chercheurs ont ainsi révélé que le nombre d'héritières a augmenté au XIX^e siècle, notamment au Pays Basque où près de 60 p. 100 des héritiers uniques étaient des femmes, aînées ou cadettes²⁸. Leurs frères aînés ou cadets renonçaient à leurs privilèges pour tenter leur chance en Amérique plutôt que d'attendre le décès des parents et le départ des cadets de la maison avant de se marier et d'hériter. Après quelques années de labeur en Amérique, rares étaient ceux qui revenaient au pays assumer leurs devoirs d'héritiers. Au lieu de cela, ils s'installaient définitivement et confortablement là où parfois ils avaient acquis des biens importants²⁹.

24 Marie-Pierre Arrizabalaga, « Female Primogeniture in the French Basque Country », dans *The Logic of Female Succession: Rethinking Patriarchy and Patrilineality in Global and Historical Perspective*, sous la direction de E. Ochiai, Kyoto (Japon), International Research Center of Japanese Studies, 2002, p. 31–52.

25 Christine Lacanette-Pommel, *La famille dans les Pyrénées, de la coutume au Code Napoléon*, Estandens, PyrÉGraph, 2003, p. 118–119.

26 Rolande Bonnain, « Droit écrit, coutume pyrénéenne et pratiques successorales dans les Baronnie, 1769–1836 », dans *Les Baronnie des Pyrénées. Anthropologie et histoire, permanences et changements. Maisons, espace, famille*, tome 2, sous la direction de I. Chiva et J. Goy, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1986, p. 157–177 et tout particulièrement p. 170–171; Antoinette Fauve-Chamoux, « Female Transmission in Comparative Perspective », dans *The Logic of Female Succession*, sous la direction de E. Ochiai, p. 11–29.

27 Un phénomène similaire a été constaté dans le Cantal par Rose Duroux, en Galice (Espagne) par Ofelia Rey Castelao, et au Minho (au nord du Portugal) par Margarida Durães.

28 Ces héritières étaient non seulement des femmes mais beaucoup épousaient des hommes d'origine sociale inférieure en raison de l'émigration de nombreux fils de propriétaires. Voir Marie-Pierre Arrizabalaga, « Succession Strategies in the Pyrenees in the 19th Century: The Basque Case », *The History of the Family: An International Quarterly*, vol. 10, n° 3, 2005, p. 271–292 et du même auteur, « Pyrenean Marriage Strategies in the Nineteenth Century », p. 93–122.

29 À titre de comparaison, voir aussi *La familia als Pirineus*, sous la direction de D. Cosmas d'Argenir et Jean-François Soulet, Andorre, Impremta Solber, 1993; *Baronnie des Pyrénées*, tome I, sous la direction de Chiva et Goy; *Baronnie des Pyrénées. (Les) Maisons, espace, famille*, tome II, sous la direction d'Isaac Chiva et Joseph Goy, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1986; *Transmettre, hériter, succéder. La reproduction familiale en milieu rural: France-Québec, XVIII^e–XX^e siècles*, sous la direction de Rolande Bonnain, Gérard Bouchard et Joseph Goy, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1992; *Les Cadets*, sous la direction de Martine Segalen et Georges Ravis-Giordano, Paris, Éditions du CNRS, 1994; *Les Exclus de la terre en France et au Québec (XVII^e–XX^e siècles)*, sous la direction de Gérard Bouchard, John Dickinson

Certes, l'héritage unique par les femmes (ou les successions matrilinéaires) semble-t-il donner une explication évidente de la sédentarité des Pyrénéennes au XIX^e siècle, mais d'autres arguments doivent aussi être pris en compte. Les femmes étaient aussi confrontées aux dangers de la traversée de l'Atlantique et devaient en assumer le coût élevé. Les actes notariés et successoraux indiquent cependant que les propriétaires pyrénéens, plus ou moins aisés, n'hésitaient pas à emprunter, soucieux de la continuité de la maison par l'héritage unique et du bien-être de leurs enfants. En conséquence, ils rassemblaient des dots suffisamment élevées pour que les enfants exclus puissent partir. Ces dots étaient certes inférieures à la part légale à laquelle chaque enfant pouvait prétendre au décès des parents, mais elles étaient attribuées en avance de l'héritage, au moment de leur départ de la maison, alors qu'ils en avaient le plus besoin³⁰. Elles constituaient leur dédommagement successoral définitif avant le décès des parents³¹. Grâce à cette somme d'argent, les hommes et les femmes pouvaient financer leur départ en Amérique et cela dès le milieu du XIX^e siècle. Cependant, peu de femmes l'ont envisagé au début. Selon les informations issues des généalogies, c'était parce que certaines pouvaient hériter ou épouser des héritiers, que d'autres épousaient des cultivateurs ou artisans locataires (ou petits propriétaires) ou, au pire, qu'elles restaient célibataires. Quelques-unes d'entre elles ne percevaient aucune dot au moment de leur départ de la maison. Dans ce cas, elles s'établissaient en ville où les unes épousaient des fonctionnaires ou des artisans propriétaires et les autres restaient célibataires³². Ce n'est qu'en ultime recours, semble-t-il, qu'elles émigraient en Amérique et seulement avec l'aide financière de la famille.

et Joseph Goy, Paris, Septentrion, 1998; *Famille et marché (XVI^e–XX^e siècles)* sous la direction de Christian Dessureault, John Dickinson et Joseph Goy, Sillery (Québec), Septentrion, 2003; David R. Green et Alastair Owens, *Family Welfare: Gender, Property, and Inheritance since the Seventeenth Century*, London, Praeger, 2004; *Familles, terre, marchés*, sous la direction de Béaur et Goy; *Marchés, migrations et logiques familiales dans les espaces français, canadien et suisse, 18^e–20^e siècles*, sous la direction de Luigi Lorenzetti, Anne-Lise Head-König et Joseph Goy, Genève, Peter Lang, 2005.

30 Marie-Pierre Arrizabalaga, « Comment le marché de l'emploi national et international a-t-il influencé les destins individuels au sein de familles basques et les modalités de transmission du patrimoine au XIX^e siècle? », dans *Famille et marché (XVI^e–XX^e siècles)*, sous la direction de Dessureault, Dickinson et Goy, p. 183–198, et « Stratégies de l'indivision et rapport à la terre après le Code civil ».

31 Lorsque les fils et filles de propriétaires recevaient leur dédommagement successoral en avance de l'héritage, ces derniers signaient des actes notariés signalant leur dédommagement définitif et leur intention qu'ils ne demanderaient aucun dédommagement successoral supplémentaire ultérieurement.

32 Marie-Pierre Arrizabalaga, « Basque Women and Migration in the Nineteenth Century », *The History of the Family: An International Quarterly*, vol. 10, n^o 2, 2005, p. 99–117.

Tableau 2 : Résidence des fils et filles de propriétaires au XIX^e siècle par génération

Résidence	Seconde génération			Troisième génération		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Rurale	61,3 %	61,2 %	61,3 %	57,0 %	45,9 %	51,7 %
Urbaine	15,5 %	3,7 %	10,0 %	17,2 %	4,1 %	11,0 %
Étrangère	12,9 %	22,4 %	17,3 %	12,3 %	30,6 %	21,0 %
Inconnue	10,3 %	12,7 %	11,4 %	13,5 %	19,4 %	16,3 %
Total	53,6 %	46,4 %	100 %	52,4 %	47,6 %	100 %
			(N = 289)			(N = 466)

Les données statistiques indiquent que les femmes étaient plus sédentaires que les hommes, mais pas beaucoup plus car selon les données issues des reconstitutions de famille, 57 p. 100 des femmes dans la seconde moitié du XIX^e siècle (troisième génération) vivaient dans leur environnement rural habituel ou proche contre 45,9 p. 100 des hommes (voir Tableau 2). Les autres quittaient définitivement le village, les hommes attirés par l'Amérique où les réussites leur apparaissaient plus accessibles et peut-être plus faciles et les femmes par les villes françaises (villes locales, régionales ou Paris) où les opportunités ne leur étaient pas aussi favorables qu'aux hommes, mais plus qu'en Amérique. En ville, les femmes trouvaient des emplois certes précaires comme domestiques, couturières, employées de commerce, entre autres, mais suffisamment stables et réguliers pour leur garantir une autonomie financière, chose qui leur était impossible d'imaginer en Amérique du Nord. Là bas, comme nous le verrons, les Basques, généralement éleveurs, s'établissaient dans des régions isolées où les femmes n'avaient aucune chance de trouver un emploi stable. Elles ne pouvaient y survivre que grâce au mariage³³. En conséquence, dans un premier temps, les Pyrénéennes évitaient l'émigration aux États-Unis non pas parce qu'elles n'avaient pas les moyens, mais parce qu'elles ne le voulaient pas. Nous verrons que ce qui les rebutait, c'étaient les conditions de vie et le statut d'épouse et femme au foyer, préférant les villes françaises où elles jouissaient d'une grande liberté financière et de mouvement leur permettant de rendre visite à leur famille au village. Leurs frères, pères, oncles ou cousins parfois leur proposaient bien de financer le voyage et pouvaient

33 Marie-Pierre Arrizabalaga, « Migrations féminines – migrations masculines : des comportements différenciés au sein des familles basques au XIX^e siècle », dans *Marchés, migrations et logiques familiales dans les espaces français, canadien et suisse, 18^e–20^e siècles*, sous la direction de L. Lorenzetti, A.-L. Head-König et J. Goy, Bern, Peter Lang, 2005, p. 183–195.

les accueillir³⁴. Mais elles semblaient refuser cette option qui, entre autres, les isolait du monde où elles avaient grandi.

Aussi, ces arguments nous permettent-ils d'affirmer que le nombre d'émigrantes pyrénéennes en Amérique était moins important pour plusieurs raisons : l'héritage unique par les femmes (des successions matrilineaires en croissance partout dans les Pyrénées et parfois plus importantes que les successions patrilineaires, notamment au Pays Basque), un marché de l'emploi féminin urbain favorable en France, leur attachement peut-être à leur région d'origine, ainsi que des conditions de vie plus difficiles, plus contraignantes, et peut-être plus risquées que celles qui les attendaient dans les villes régionales ou locales françaises. C'est pourquoi l'émigration en Amérique n'était pas une destination privilégiée, la solution ultime envisagée après les villes, le célibat définitif au village ou en ville ou le mariage avec un artisan ou un fonctionnaire. Avec le temps, cependant, l'émigration en Amérique devenait plus attractive, notamment pour éviter des destins à mobilité sociale descendante (le célibat ou un mariage défavorable). Dans quelles conditions envisageaient-elles l'émigration?

Conditions de départ aux États-Unis

L'émigration n'était semble-t-il envisageable pour les Pyrénéennes qu'avec l'aide financière de la famille, d'un parent établi en Amérique ou grâce à une avance sur héritage, comme nous l'avons précédemment indiqué. Elles voyageaient rarement seules en raison des dangers et des risques que le voyage leur faisait encourir³⁵. Même si elles voyageaient seules, elles se retrouvaient rarement seules en Amérique. Mariées, elles allaient rejoindre leur mari et fonder une famille, si ce n'était pas déjà fait avant le départ. Célibataires, elles allaient rejoindre un parent (père, oncle, frère ou cousin). Rares étaient celles qui émigraient sans adresse ou qui n'avaient pas préalablement prévu un accueil.

Selon les reconstitutions de familles, les 120 généalogies et les déclarations de succession, les femmes mariées étaient des filles de propriétaires cultivateurs, non-héritières, qui, dédommagées de leur part d'héritage (une part souvent inférieure à leur part légale) avaient épousé des hommes de leur village ou ses environs, qui eux aussi étaient fils de

34 Ariane Bruneton-Governatori, Patricia Heiniger, Bernard Moreux, Michel Papy et Jeanne Soust, *Lettres et correspondances d'émigrés du Sud-Ouest (1800-1950)*, Pau, Rapport à la mission du patrimoine ethnologique, 1997. Voir aussi Ariane Bruneton-Governatori et Jacques Staes, « *Cher père et tendre mère...* ». *Lettres de Béarnais émigrés en Amérique du Sud (XIX^e siècle)*, Biarritz, J. & D. Editions, 1996.

35 Les mauvaises rencontres pouvaient empêcher certaines d'aller au-delà de Bordeaux, semble-t-il. Mal recommandées et dépouillées de leurs économies, elles étaient parfois contraintes de se prostituer afin de survivre. C'est pourquoi les familles souhaitaient que leurs filles voyagent accompagnées. Aucune étude sur ce phénomène n'existe à ce jour.

propriétaires, exclus de l'héritage. Dédommagés de leur part d'héritage, ces derniers quittaient le village pour s'établir en Amérique quelque temps avant leurs femmes qui elles allaient les rejoindre parfois quelques mois ou années plus tard. Ces mariages étaient homogames, entre hommes et femmes issus de la même région et la même catégorie sociale, des enfants eux aussi exclus de la succession qui ne pouvaient épouser des héritiers ou des héritières ou qui n'avaient pas les moyens ou la possibilité d'acquérir des biens pour s'établir comme cultivateurs propriétaires dans leur village d'origine ou ses environs. L'argent en poche, ils allaient faire leur vie en Amérique comme cultivateurs, éleveurs, artisans ou commerçants. La décision d'émigrer en famille était difficile car le financement était coûteux et le départ souvent définitif. De plus, le retour en famille était rarement envisageable. C'est pourquoi les femmes acceptaient difficilement de suivre leur mari. Certaines les laissaient partir dans l'espoir d'un retour prochain. Ces hommes revenaient quelques années plus tard avec leurs économies et achetaient ensuite une petite exploitation agricole ou artisanale. Mais cela était rare. Les départs étaient généralement définitifs et certains hommes ne réapparaissent jamais³⁶. Quoi qu'il en soit, les femmes mariées émigraient pour rejoindre leur mari, là où ils s'étaient établis, dans la plupart des cas dans les régions isolées de l'Ouest américain.

Selon les déclarations de succession faites par les individus issus des 120 généalogies, les Pyrénéennes célibataires recevaient parfois un dédommagement définitif de leur part d'héritage, une part certes inférieure à leur part légale, en avance de l'héritage familial, mais suffisante pour financer la traversée de l'Atlantique. Ces femmes n'étaient pas non plus contraintes d'attendre le décès des deux parents avant d'espérer recevoir un dédommagement successoral³⁷. Cependant, les familles ne parvenaient pas toujours à rassembler l'argent pour dédommager tous les enfants. Les filles cadettes étaient celles qui souvent se sacrifiaient,

36 Lors de la lecture de certains actes de mariage du XIX^e siècle consultés dans les archives du Pays Basque, nous avons constaté que des enfants, fils ou filles, se mariaient alors que leur père était absent, parti en Amérique depuis vingt ou trente années, et dont la famille n'avait aucune nouvelle parfois. Aussi les rédacteurs de l'état civil indiquaient-ils parfois la mention « absent depuis X années et sans nouvelle ».

37 C'était là une des nouvelles stratégies familiales au XIX^e siècle et tout le monde semblait y trouver son compte. Les parents utilisaient les dots comme dédommagements définitifs en avance de l'héritage et inférieurs souvent à la part légale comme stratégies afin de récupérer quelques parts successorales supplémentaires et reconstituer ainsi le patrimoine familial tout en préservant l'héritage unique. Les enfants ainsi dédommagés se contentaient d'une avance successorale à un moment où ils en avaient le plus besoin pour s'établir et commencer une nouvelle vie. Cette dot était utilisée pour s'établir au village ou ailleurs, mais aussi en ville ou en Amérique. Ce n'était pas intéressant pour eux d'attendre le décès des deux parents car ces derniers décédaient parfois très âgés (ce qui les contraignait à attendre de longues années avant d'espérer percevoir un dédommagement), d'où les concessions ci-dessus.

renonçant à leur part d'héritage pour préserver le système à maison en dépit de la loi³⁸. Lorsqu'elles ne percevaient aucun dédommagement successoral, ces femmes allaient en ville ou bien émigraient grâce à l'aide financière d'un membre de leur famille, un frère, père ou oncle déjà établi en Amérique. Elles prenaient ainsi peu de risques et étaient accueillies par un proche dès leur arrivée. Dans de rares cas, des femmes quelque peu téméraires s'expatriaient seules et sans adresse. Elles utilisaient alors des réseaux migratoires connus, le plus souvent recommandées à des Basques déjà installés en Amérique qui les employaient à domicile jusqu'à leur mariage. D'autres se présentaient aux hôtels basques où elles étaient logées et employées jusqu'à leur mariage³⁹.

L'analyse des recensements américains indique que ces femmes adultes restaient rarement célibataires longtemps. Célibataires en arrivant, elles se mariaient vite après avec un immigrant basque déjà établi. Le marché matrimonial leur était particulièrement favorable en raison du déséquilibre entre les sexes, notamment dans les régions isolées, voire désertiques, où certains pyrénéens vivaient parfois. Mariées en Amérique, leur installation était définitive et leur retour au pays quasiment sans espoir. Enfin, la vie qui les attendait était une vie de dépendance, comme filles, sœurs ou épouses sous l'autorité d'un parent ou conjoint⁴⁰. L'Amérique ne leur offrait souvent qu'une vie d'éloignement, d'isolement et par conséquent difficile, des conditions qui expliquent pourquoi les Pyrénéennes hésitaient, voire refusaient l'expatriation.

Les sources généalogiques et les recensements viennent corroborer les arguments selon lesquels les Pyrénéennes avaient des réticences à émigrer. Non seulement avaient-elles d'autres destins possibles en France, mais elles hésitaient à entreprendre la longue traversée de l'Atlantique en famille ou seules, avec tous les risques que cela comportait à l'époque. En outre, l'idée d'un départ définitif sans espoir de retour à des

38 Les femmes, plus souvent que les hommes, notamment dans les familles nombreuses, renonçaient à leur part d'héritage afin de préserver le système à maison et d'éviter la parcellisation du patrimoine familial en raison des partages imposés par les lois égalitaires. Elles évitaient ainsi de forcer l'héritier unique ou l'héritière unique à s'endetter afin de constituer des dédommagements successoraux nombreux et élevés pour chacun des enfants. Elles se sacrifiaient pour la maison et parfois comptaient sur la générosité de leurs frères émigrés en Amérique pour financer leur émigration.

39 Les propriétaires des hôtels basques d'Elko, Winnemucca, Eureka, Austin, entre autres, ont indiqué que des femmes immigrantes basques célibataires arrivaient aux États-Unis avec seulement l'adresse de l'hôtel. Elles y étaient accueillies et employées en échange du logement et de la nourriture en attendant de se marier, souvent dans les trois mois après leur arrivée.

40 Les recensements américains de 1900 et 1910 indiquent que la plupart des familles basques vivaient de revenus agricoles dans les régions rurales et isolées de l'Ouest américain où les hommes résidaient en plus grand nombre que les femmes. Ces dernières ne pouvaient y survivre en dehors du mariage. Les emplois féminins y étaient rares surtout lorsqu'elles ne parlaient pas la langue et ne connaissaient pas la culture et les usages locaux. En conséquence, le mariage était l'opportunité et la stratégie idéale pour survivre.

milliers de kilomètres de leur village d'origine, de leur famille et de leurs racines ne les réjouissait probablement pas. À mesure que le siècle avançait cependant, elles étaient de plus en plus nombreuses à envisager l'émigration. La traversée était plus sûre et les frères ou maris confortablement installés aux États-Unis, pouvant assurer à leur famille des vies meilleures et des destins à mobilité sociale stable ou ascendante.

Pour expliquer davantage la réticence, voire le refus de certaines femmes à émigrer aux États-Unis en dépit des opportunités matrimoniales favorables, nous analyserons maintenant leurs destins et conditions de vie en Amérique. Pour cela, nous ferons usage des recensements américains, des généalogies et enfin des entretiens que nous avons organisés avec des émigrantes basques ou américaines d'origine basque résidant dans les villes américaines ou dans des régions isolées du pays, là où la population basque était nombreuse et où des hôtels basques, lieux de rencontres et centres culturels, avaient fait leur apparition.

Destins d'émigrantes aux États-Unis

Selon les recensements américains de 1900 et 1910, les Pyrénéens, hommes et femmes, immigrés aux États-Unis, étaient pour la plupart des Basques et des Béarnais résidant généralement dans l'Ouest des États-Unis, notamment en Californie. Attirés par les opportunités de la ruée vers l'or après 1850, par les grands espaces du Nevada, de l'Idaho et du Wyoming, voire ceux du Montana, des régions surtout rurales, isolées ou désertiques, ils y exerçaient des professions agricoles comme cultivateurs ou éleveurs. D'autres, par contre, préféraient s'arrêter dans les grandes villes de l'Ouest, surtout Los Angeles et San Francisco et les environs⁴¹. Lors de son voyage d'exploration au début du XX^e siècle, Adrien Gachiteguy a constaté la présence de nombreux Pyrénéens dans ces régions des États-Unis où certains Basques, Gascons, mais aussi des Aveyronnais, y résidaient depuis le milieu du XIX^e siècle⁴². Tandis que certains Basques s'engageaient comme bergers dans les comtés isolés de l'Ouest américain, d'autres, comme les Béarnais, préféraient les villes californiennes, notamment San Francisco et Los Angeles.

Le dépouillement systématique des recensements de 1900 et 1910 pour les États de l'Ouest des États-Unis indique qu'un nombre croissant de Basques français s'y établissaient⁴³. Comme l'historiographie l'a remarqué, les hommes célibataires étaient très nombreux. Non seulement

41 Selon notre étude des recensements américains de 1900 et 1910, le port d'entrée et de débarquement des immigrants basques français avant 1900 était Los Angeles. Ensuite, les arrivées avaient lieu à San Francisco. C'est pourquoi les Basques français d'avant 1900 s'établissaient à Los Angeles et ses environs et ceux d'après 1900 à San Francisco et ses environs et jusqu'au nord du Nevada.

42 Adrien Gachiteguy, *Les Basques dans l'Ouest américain*, Bordeaux, Ezkila, 1955, chapitre 1.

43 Marie-Pierre Arrizabalaga, « Les Basques dans l'Ouest américain, 1900–1910 », *Lapurdum*, vol. 5, 2000, p. 335–350.

Tableau 3 : Nombre et résidence des Basques français dans l'Ouest américain en 1900*

Génération	Californie	Nevada	Idaho	Wyoming	Total
1 ^{re} génération	265	33	1	0	299 (57 %)
2 ^e génération	216	10	0	0	226 (43 %)
Total	481 (96,6 %)	43 (8,2 %)	1 (0,2 %)	0	525 (100 %)

* La variable «lieu de naissance» des individus et de leurs parents dans le recensement de 1900 a permis de localiser les immigrants (1^{re} génération) et leurs enfants (2^e génération avec 1 ou 2 parents basques français).

retrouvait-on des jeunes récemment arrivés en Amérique, mais aussi d'autres, beaucoup plus âgés, qui avaient émigré pendant la ruée vers l'or. Ceux-ci ne s'étaient jamais mariés, en raison probablement d'un marché matrimonial défavorable dans l'Ouest des États-Unis à l'époque, aggravé par l'absence de femmes de leurs origines et par l'isolement dans lequel ils vivaient. Ces derniers refusaient probablement des alliances matrimoniales exogames avec des Américaines et par conséquent se sont peu intégrés dans le pays d'accueil. Aussi, les Basques français étaient-ils 525 en 1900 et 3 045 en 1910, la plupart résidant en Californie (91,6 p. 100 en 1900 et 87 p. 100 en 1910). Ces Pyrénéens avaient émigré aux États-Unis en grand nombre dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Mais la plupart s'y étaient établis entre 1900 et 1910, période de grande immigration basque française, notamment en 1907, année pendant laquelle environ 400 d'entre eux ont débarqué. Ils se sont éparpillés à travers tous les États de l'Ouest, mais tout particulièrement en Californie (surtout à Los Angeles et San Francisco et les environs), plus rarement dans le Nevada ou le Wyoming (voir Tableaux 3 et 4).

Les femmes restaient peu nombreuses à faire le voyage, mais leur nombre ne cessait de croître avec le temps. Selon les recensements, elles étaient 93 sur les 299 Basques français en 1900 (31,1 p. 100 de la cohorte) et 575 sur les 2 014 Basques français en 1910 (28,6 p. 100 de la cohorte), une proportion moindre par rapport aux hommes mais en augmentation de plus 600 p. 100 en dix ans. Il en demeure que, comme

Tableau 4 : Nombre et résidence des Basques français dans l'Ouest américain en 1910*

Génération	Californie	Nevada	Idaho	Wyoming	Total
1 ^{re} génération	1 665	248	28	73	2 014 (66,1%)
2 ^e génération	983	42	5	1	1 031 (33,9%)
Total	2 648 (87,0 %)	290 (9,5 %)	33 (1,1 %)	74 (2,4 %)	3 045 (100 %)

* La variable «lieu de naissance» des individus et de leurs parents dans le recensement de 1910 a permis de localiser les immigrants (1^{re} génération) et leurs enfants (2^e génération avec 1 ou 2 parents basques français).

l'historiographie l'a souligné, l'émigration basque française en Amérique du Nord au tournant des XIX^e et XX^e siècles était une émigration d'hommes, les femmes représentant moins du tiers de la population en 1900 et en 1910 (voir Tableau 5). Une partie de la communauté était cependant ancienne, la deuxième génération de Basques français (nés de parents basques français pour la plupart et parfois d'un seul parent basque français) représentant 43 p. 100 de la communauté en 1900 et 33,9 p. 100 en 1910⁴⁴. La communauté semblait rajeunir en raison des nombreuses naissances et de l'arrivée massive de Basques français entre 1900 et 1910 (de 299 à 2 014), dont beaucoup d'hommes. Les femmes constituaient toujours une petite fraction des Basques français de la première génération (31,1 p. 100 en 1900 et 28,6 p. 100 en 1910), soit entre un quart et un tiers de la cohorte (voir Tableau 5).

Le statut matrimonial des immigrants basques français de la première génération différait considérablement selon leur sexe. Près des deux tiers des hommes contre plus ou moins un quart des femmes se déclaraient célibataires en 1900 et 1910 (voir Tableau 6). Il en résulte que, selon les données des recensements, la communauté basque française récemment immigrée était à la fois jeune et peu intégrée, composée en grande majorité d'hommes célibataires en raison d'un marché matrimonial très défavorable (une population masculine largement supérieure à la population féminine, surtout celle d'origine basque française). Les femmes n'avaient pas de difficulté à se marier, plus des deux tiers se déclarant mariées, et les autres d'âge trop jeune pour se marier ou sur le point de se marier probablement. Elles épousaient généralement des Basques français et peu après leur arrivée en Amérique. C'était une question de survie pour elles, semble-t-il. Ensuite, elles apparaissaient dans les recensements comme femmes au foyer, mariées à des éleveurs ou des cultivateurs à l'intérieur des terres de la Californie ou du Nevada ou à des artisans ou des commerçants établis dans les grandes villes de l'Ouest, surtout à Los Angeles et à San Francisco et les environs.

On dénombre peu d'immigrantes basques françaises célibataires en Amérique et les femmes mariées déclaraient rarement leurs activités professionnelles. Les salariées vivaient généralement en ville, employées dans l'hôtellerie, la blanchisserie, la couture, le petit commerce et les services, des emplois peu ou pas qualifiés qu'acceptaient généralement les immigrantes célibataires ou des Basques françaises de la seconde génération, plus émancipées, intégrées et anglophones. Quoi qu'il en soit, il était

44 En 1900, la seconde génération de Basques était déjà nombreuse en raison de la présence d'une population immigrante ancienne et de leurs nombreux enfants (nombreux par famille et non en raison du nombre de couples). En 1910, la proportion de Basques de la seconde génération a diminué non parce que les familles avaient moins d'enfants ou étaient moins nombreuses, mais en raison du nombre important de nouveaux immigrants célibataires entre 1900 et 1910.

Tableau 5 : Basques français selon leur sexe dans l'Ouest américain en 1900 et 1910

Génération	1900			1910		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1 ^{re} génération	206 (68,9 %)	93 (31,1 %)	299 (57,0 %)	1 439 (71,4 %)	575 (28,6 %)	2 014 (66,1 %)
2 ^e génération	108 (47,8 %)	118 (52,2 %)	226 (43,0 %)	551 (53,4 %)	480 (46,6 %)	1 031 (33,9 %)
Total	314 (59,8 %)	211 (40,2 %)	525 (100 %)	1 990 (65,4 %)	1 055 (34,6 %)	3 045 (100 %)

Tableau 6 : Statut matrimonial des immigrants basques français en 1900 et 1910

Statut matrimonial	1900			1910		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	Célibataires	127 (62,0 %)	27 (29,3 %)	154 (51,9 %)	870 (61,9 %)	129 (22,4 %)
Mariés	74 (36,0 %)	53 (57,6 %)	127 (42,7 %)	482 (34,3 %)	392 (68,2 %)	874 (44,1 %)
Veufs	4 (2,0 %)	10 (10,9 %)	14 (4,7 %)	47 (3,3 %)	52 (9,1 %)	99 (5,0 %)
Divorcés	0	2 (2,2 %)	2 (0,7 %)	7 (0,5 %)	2 (0,3 %)	9 (0,5 %)
Total	205 (69 %)	92 (31 %)	297 (100 %)	1 406 (71 %)	575 (29 %)	1 981 (100 %)

probablement inconcevable encore à l'époque que les immigrantes mariées avec enfants ou les célibataires résidant chez un parent travaillent à l'extérieur du domicile. Elles vivaient et travaillaient au foyer, n'avaient aucun revenu et ne déclaraient aucune profession aux recenseurs⁴⁵. Les hommes se faisaient un devoir de subvenir aux besoins de leur famille. En réalité, beaucoup de ces immigrantes (mariées ou célibataires) ne déclaraient aucune profession aux recenseurs, mais elles travaillaient durement. Elles jouaient un rôle économique important au sein du foyer, constituant une main d'œuvre non rémunérée indispensable à la survie de l'entreprise familiale (agricole ou artisanale).

En dépit d'un célibat masculin important, de nombreuses familles s'étaient formées. D'une part, de plus en plus d'hommes faisaient venir leurs femmes et enfants et, d'autre part, certains immigrants basques français épousaient des compatriotes en Amérique, des femmes de leurs origines et de leur culture, qui parlaient leur langue. Ceci explique la présence de nombreux Basques français nés en Amérique, leur grand nombre se justifiant davantage par la grande taille des ménages (de quatre à six enfants en général) que par le nombre de familles. Les alliances matrimoniales aux États-Unis demeuraient très endogames entre Basques français ou entre Basques français et américaines d'origine basque française⁴⁶. Rares étaient les hommes qui envisageaient des mariages exogames, avec des femmes d'origines différentes, voire avec des Basques espagnols⁴⁷. Cela explique la formation de communautés basques dans de nombreuses villes, moyennes ou grandes, de l'Ouest américain (dont Los Angeles et San Francisco, bien sûr, mais aussi Fresno et Bakersfield en Californie, Reno et Elko dans le Nevada, en autres).

Si l'on se base sur les données des recensements, on en conclut, comme l'historiographie l'a fait, que les immigrantes étaient des femmes au foyer, épouses et mères sans revenu et, par conséquent, dépendantes de leurs maris. Cependant, les recensements ne donnent pas une image complète de la réalité. Au contraire, les entretiens avec des femmes basques françaises ou d'origine basque française vivant dans des régions isolées de

45 Selon les recensements américains, les femmes qui déclaraient avoir une profession étaient pour la plupart célibataires ou, cas plus rares, veuves. Mariées, elles se déclaraient toutes femmes au foyer.

46 Les recensements américains de 1900 et 1910 nous ont posé un problème important concernant les femmes mariées car ils n'indiquent pas leur nom de jeune fille. Or le nom de jeune fille basque, très identifiable, nous permet de définir l'origine française précise des épouses. En l'absence de cette variable, il est impossible d'identifier les femmes basques françaises ou d'origine basque française qui ont épousé des hommes d'origines culturelles différentes (des mariages exogames avec des Américains ou hommes d'autres nationalités). À cause de cela, nous n'avons pu localiser, identifier et analyser les destins d'un certain nombre d'immigrantes basques françaises ou d'Américaines d'origine basque française.

47 Il convient de souligner que les Basques français épousaient rarement des Basques espagnols, des statistiques qui soulignent les comportements différenciés des Basques de part et d'autre des Pyrénées. Voir Arrizabalaga, « Les Basques dans l'Ouest américain », p. 335–350.

l'Ouest des États-Unis, mais aussi dans des petites villes locales ou à San Francisco, indiquent que cette image était fautive. Les témoignages de ces femmes, parfois âgées lors des entretiens, sont instructifs et illustratifs d'autres réalités migratoires pendant la période récente d'émigration (depuis la Seconde Guerre mondiale) mais aussi pendant la première période d'émigration (avant la Première Guerre mondiale)⁴⁸.

Statut des femmes aux États-Unis

Les témoignages d'immigrantes basques françaises ou de descendantes d'immigrants basques français en Amérique du Nord indiquent que les conditions de vie des femmes basques françaises aux États-Unis n'étaient pas celles de femmes au foyer et d'épouses soumises à des hommes, éleveurs ou cultivateurs en milieu rural ou artisans ou commerçants en ville. Ce n'est pas parce qu'elles se déclaraient femmes au foyer qu'elles ne jouaient pas un rôle économique important et ne jouissaient pas de pouvoirs économiques essentiels. Bien au contraire. La plupart, comme nous l'avons souligné plus haut, étaient des filles de propriétaires au Pays Basque et issues de famille où l'héritage pouvait passer par les filles. Elles avaient été élevées comme des héritières ou des épouses d'héritiers possibles, capables (éventuellement) de prendre en charge l'entreprise familiale en remplacement de leurs frères émigrés. Aussi, étaient-elles éduquées de la même manière que leurs frères. Elles pouvaient assumer les mêmes responsabilités et n'étaient donc pas des femmes soumises et passives. Toutes n'héritaient pas ou n'épousaient pas des héritiers, mais elles avaient reçu l'éducation de maîtresses de maison. Cette éducation, qui les préparait à la gestion d'une exploitation et d'une « maison », en faisant des femmes appréciées aux États-Unis car elle les rendait alors capables d'assumer des responsabilités financières importantes en l'absence de leur mari occupé avec les bêtes, dans les champs, sur les chantiers en ville ou en déplacement commercial. Elles étaient non seulement responsables du bon fonctionnement du foyer (la maison et les enfants) mais aussi celui de l'entreprise familiale dont les responsabilités administratives et financières leur incombaient. Aussi, faisaient-elles tourner la maison, gérant l'entreprise à la place de leur mari. Elles faisaient preuve de grande adaptabilité et flexibilité, capables d'apprendre parfaitement leurs nouvelles responsabilités sur le terrain.

Au regard de ces éléments, il n'est pas surprenant qu'elles trouvaient à se marier dans les trois mois après leur arrivée, d'autant que beaucoup d'hommes seuls cherchaient des épouses de leurs origines, de leur culture et de leurs qualités pour assumer les rôles et obligations

48 Dans le domaine des témoignages, voir aussi William A. Douglass, *Beltran, Basque Sheepman of the American West*, Reno, University of Nevada Press, 1979; Robert Laxalt, *Sweet Promised Land*, New York, Harper & Row, 1974.

d'épouses et de collaboratrices. Avant de se marier, elles résidaient chez un parent où l'apprentissage de la vie américaine commençait. Certains frères (célibataires eux aussi) faisaient venir leurs sœurs, cousines ou nièces pour les marier à des Basques français établis. De même, certains hommes célibataires demandaient à leurs amis de faire venir leurs sœurs, cousines ou nièces en vue d'un mariage et une installation définitive en Amérique du Nord. C'était de bonnes épouses et des femmes de maison efficaces. D'autres immigrantes sans parent en Amérique s'installaient dans l'un des nombreux hôtels basques où elles travaillaient en attendant le retour des hommes qui résidaient aussi parfois à l'hôtel lors de leurs courts séjours en ville et y cherchaient à se marier⁴⁹. Ces mariages endogames avec des filles du pays, filles non-héritières de propriétaires, partageant la même culture et parlant la même langue étaient conformes aux pratiques familiales traditionnelles, visant à reproduire l'environnement familial et culturel traditionnel aux États-Unis, d'où la formation de communautés.

La vie des épouses de cultivateurs ou éleveurs dans les régions isolées de Californie et du Nevada (et autres États peu habités) était cependant difficile, voire pénible, et certaines ne parvenaient pas à s'y adapter. Elles avaient souvent de quatre à six enfants qu'elles devaient élever dans un pays qu'elles connaissaient peu ou pas, dans une langue qu'elles n'avaient jamais apprise, qu'elles ne maîtrisaient pas, et qu'elles avaient rarement l'occasion de pratiquer. En outre, elles devaient s'occuper de la gestion et de la comptabilité de l'exploitation familiale et elles semblaient le faire bien. Enfin, elles devaient apprendre à vivre très isolées : loin de leur famille (restée au pays), mais aussi du premier voisin (parfois à quelques dizaines de kilomètres) et de la première ville (parfois à plusieurs centaines de kilomètres). Non seulement devaient-elles s'adapter à leur isolement, mais devaient en plus affronter des conditions climatiques rigoureuses (à moins 25°C), beaucoup plus contrastées que celles qu'elles connaissaient dans les Pyrénées où les hivers y étaient beaucoup moins froids et les étés beaucoup moins chauds. Ce sont, semble-t-il, ces difficultés climatiques, l'éloignement et l'isolement qui étaient les plus pénibles et les plus difficiles à surmonter, peut-être plus que l'apprentissage des responsabilités domestiques et professionnelles qu'elles devaient assumer dans la gestion de la maison et l'entreprise. Les conditions de vie matérielles étaient certainement meilleures que

49 Les hôtels basques dans l'Ouest américain réservaient les logements sous les toits aux nombreux bergers basques qui passaient le clair de leur temps dans les montagnes de Californie ou du Nevada, ne se rendant en ville que quelques jours par mois ou par an. Ils n'avaient pas de logement permanent en ville car ils y résidaient peu et rarement. C'est pourquoi durant leurs journées de repos, ils restaient dans les hôtels basques afin de « retrouver la civilisation » (selon leurs dires) loin de l'isolement que la vie de berger leur réservait. C'est lors de ces séjours que les femmes trouvaient à se marier en Amérique.

chez leurs parents. Elles vivaient plus confortablement, ne manquant de rien en raison de la réussite économique de leur mari. Cependant, les modes de vie, notamment l'éloignement, l'isolement et le climat, rendaient leurs expériences en Amérique parfois pénibles. Les immigrantes résidant en milieu rural et isolé devaient donc être des femmes à tempérament fort et solide pour supporter et surmonter ces difficultés. Avant de s'expatrier, elles devaient être prêtes à en accepter les conditions, des conditions qui s'amélioreraient avec le temps mais qui restaient pénibles en dépit de l'habitude et en l'absence de moyens de communication modernes (la voiture, la télévision et le téléphone) qui ne sont apparus qu'après 1945⁵⁰.

Les témoignages d'immigrantes basques françaises et ceux de leurs descendants donnent ainsi un aperçu des raisons profondes pour lesquelles les Pyrénéennes avaient des réticences à émigrer, seules en particulier. Les opportunités y étaient certes nombreuses et la vie matérielle plus confortable et stable, mais les modes de vie pouvaient rendre ces avantages moins attrayants, ce qui explique leur réticence à s'expatrier. Les difficultés d'exploitation et l'isolement étaient tels qu'il n'était pas rare que des couples cessent leurs activités professionnelles d'éleveurs ou de cultivateurs dans les déserts de Californie et du Nevada pour aller s'installer en ville, notamment dans les environs de San Francisco où ils pouvaient commencer une nouvelle vie comme artisans ou commerçants. D'autres cependant rassemblaient leurs économies et retournaient au pays où ils s'établissaient comme cultivateurs ou artisans propriétaires. C'est pour ces mêmes difficultés que des couples mariés attendaient plusieurs années avant de se décider à partir, de peur que leur installation ne soit pas viable. Les hommes partaient les premiers et les femmes et les enfants suivaient ensuite. Certaines femmes refusaient catégoriquement l'émigration, préférant vivre seules au pays, avec leurs enfants, tandis que leur mari résidait aux États-Unis (parfois pendant plusieurs décennies). Les femmes étaient parfaitement conscientes des difficultés que présageait l'émigration et elles ne concevaient pas de départ coûte que coûte. Cela explique pourquoi, selon les reconstitutions de famille, certaines ne rejoignaient jamais leurs frères ou conjoints en Amérique, acceptant parfois une vie plus précaire au pays, voire des destins à mobilité sociale descendante. Un frère ou un mari pouvait certes les aider à financer la traversée et leur assurer une vie matérielle meilleure, mais les conditions de vie difficiles, voire pénibles à des milliers de kilomètres du village les en dissuadaient certainement.

Avec le temps cependant les familles se sont organisées, notamment dans les environs de Los Angeles et de San Francisco. Elles ont peu à peu élaboré des stratégies visant à encourager des parents à suivre leurs pas, des oncles/tantes, frères/sœurs, neveux/nièces, cousins/cousines,

50 Pierre Lhande, *L'émigration basque*, Bayonne, Elkar, 1984.

facilitant ainsi les regroupements familiaux et la formation de communautés pyrénéennes dans l'Ouest américain. Dans le même temps, ces Basques français s'efforçaient de perpétuer des pratiques familiales et culturelles traditionnelles anciennes, encourageant les mariages endogames entre gens de même origines sociales et culturelles, d'où l'apparition de communautés capables de reproduire certaines valeurs et pratiques culturelles anciennes. Ces regroupements cependant ont mis du temps à se constituer car beaucoup d'hommes restaient célibataires, dans l'impossibilité d'épouser une immigrante basque française, voire une Américaine d'origine basque française qui accepte les conditions de vie difficiles notamment dans les régions isolées de l'Ouest américain. Aussi, selon les données des recensements, beaucoup d'immigrants basques dans l'Ouest des États-Unis ne se mariaient-ils jamais. S'ils ne retournaient pas au pays avec leurs économies, ils restaient célibataires toute leur vie⁵¹. Certains enfin se mariaient très tardivement. Selon le recensement de 1900, la plupart des Basques français qui ont immigré aux États-Unis dans les années 1870 et 1880 ne se sont mariés que dix ou vingt ans après leur arrivée. Dans la très grande majorité des cas, ils ont épousé des immigrantes basques ou, cas plus rares, des Américaines d'origine basque de dix à vingt ans plus jeunes qu'eux parfois. Quoi qu'il en soit, leurs comportements matrimoniaux restaient très homogames et conformes aux traditions.

La question qui naturellement nous vient à l'esprit dans l'analyse des comportements migratoires de ces Basques français est une question relative aux pratiques familiales et successorales en Amérique du Nord. Étaient-elles conformes aux pratiques traditionnelles et dans la continuité de celles que les familles perpétuaient au Pays Basque à la même époque? Les familles pyrénéennes en Amérique, basques en l'occurrence, transmettaient-elles leurs biens à un seul enfant, l'aîné, fille ou garçon, nés en Amérique? Perpétuaient-elles l'héritage unique et le système à maison comme au pays, tout en dédommageant les exclus? William A. Douglass semble le suggérer, mais tout un travail de recherche reste à approfondir dans ce domaine⁵². Ce qui est certain c'est que la formation de

51 Peu d'études existent sur ces immigrants basques français célibataires qui n'ont pas réussi en Amérique et qui par conséquent n'ont jamais pu se marier. Sans argent, ils n'osaient pas rentrer au pays, honteux de devoir demander l'aide de la famille pour survivre. Nos entretiens dans les hôtels basques de l'Ouest des États-Unis mettent en évidence que, jusqu'à peu, des immigrants basques français finissaient leurs jours dans les hôtels basques où, grâce à leurs petites retraites, ils vivaient entre hommes célibataires attachés au petit « coin basque » (*Basque corner*) qui leur restait en Amérique.

52 William A. Douglass, « Sheep Ranchers and Sugar Growers: Property Transmission in the Basque Immigrant Family of the American West and Australia », communication, Wenner-Green Foundation Symposium, New York, 1981.

communautés était progressive, les familles se regroupant peu à peu, comme l'étude de cas suivant le suggère.

Bernard A., né en 1850 aux Aldudes, a d'abord émigré en Argentine avant de s'installer en Californie en 1889, où il se déclarait journalier. Avant son installation aux États-Unis, il avait épousé Gracianne, née en Argentine mais d'origine basque française, avec qui il avait fait le déplacement jusqu'en Californie. Dès lors, ils formèrent une famille, composée de six enfants en 1900. Ces comportements, très endogames et conformes à la tradition, soulignaient une volonté de perpétuer des mécanismes de reproduction sociale dans le pays d'accueil. Aucun membre de sa famille ne l'avait encore rejoint, comme c'était le cas dans d'autres familles, car son frère résidait encore en Argentine, mais cela n'allait pas tarder.

Certes, de plus en plus d'immigrants basques français en Californie trouvaient à se marier. D'autres, cependant, restaient célibataires toute leur vie, seuls ou avec un frère ou une sœur célibataire aussi, tous contribuant à la bonne marche de la maison et de l'entreprise, dans l'espoir d'un retour probable au pays après avoir rassemblé les économies de quelques années, voire de longues années de travail dans l'Ouest des États-Unis⁵³. C'est le cas de Raymond E. qui a émigré en Californie. Il y a travaillé pendant de longues années, rejoint par sa sœur Marie Anne. Tous les deux sont restés célibataires et vivaient ensemble. Lorsque Raymond a rassemblé ses économies de 120 000 francs, il est rentré au pays avec sa sœur, toujours célibataire. À 56 ans, il a épousé une héritière (âgée de 19 ans) et racheté les parts des cohéritiers de sa femme, des biens qui se composaient de deux maisons et de 19 hectares. Il s'est non seulement installé chez sa femme héritière dont il a acquis les biens en propriété, mais il a pris en charge sa sœur célibataire qui, dès lors, a vécu le restant de sa vie avec lui (chez sa femme).

Conclusion

Les Pyrénéennes ne semblaient envisager l'émigration en Amérique qu'en dernier ressort, privilégiant d'autres options, même défavorables (des destins à mobilité sociale descendante en France). Elles héritaient de plus en plus souvent du patrimoine familial comme héritières uniques, des pratiques nouvelles partout dans les Pyrénées au XIX^e siècle en raison de l'émigration massive des hommes en Amérique. D'autres épousaient des héritiers. D'autres enfin restaient célibataires au village ou épousaient des artisans ou des cultivateurs moins aisés. Pour éviter ces destins à mobilité sociale descendante, certaines allaient en ville où elles épousaient parfois des fonctionnaires ou des artisans établis qui leur

53 Dans ses mémoires, le médecin André Dufilho fait état de ces Basques de la vallée des Aldudes qui avaient séjourné en Amérique. Voir André Dufilho, *Docteur, un cheval vous attend. Mémoires d'un médecin du Pays Basque*, Bordeaux, Aubéron, 1994.

assuraient des destins à mobilité sociale ascendante mais dans un environnement très différent de celui qu'elles connaissaient. C'est pourquoi un grand nombre d'entre elles restaient célibataires en ville, où le marché matrimonial leur était de toute façon défavorable. Ce n'est que peu à peu que l'Amérique constituait une destination envisageable afin d'éviter le célibat. Contrairement à ce que l'historiographie a démontré, les Pyrénéens n'émigraient pas parce qu'ils étaient pauvres. Il leur fallait de l'argent pour s'expatrier. Les femmes en trouvaient auprès de leurs parents (leur dédommagement successoral), de leurs frères ou époux établis aux États-Unis, voire des agents d'émigration. Mais elles étaient plus sédentaires que les hommes non parce qu'elles ne pouvaient pas mais parce qu'elles ne voulaient pas émigrer. L'Amérique n'était pas une destination privilégiée pour les Pyrénéennes au XIX^e siècle.

Lorsqu'elles émigraient cependant, c'était généralement en famille que cela se passait, avec des parents, chez un frère, un oncle ou un mari. Certaines se mariaient avant le départ avec des hommes de leur village et de même statut (des mariages endogames). Ils émigraient grâce à leurs économies mais aussi et surtout grâce aux dots que les uns et les autres percevaient au moment du mariage et qui constituait leur dédommagement définitif de leur part d'héritage. Pour leur part, les émigrantes célibataires émigraient parfois seules, mais elles n'avaient aucune difficulté à trouver un mari dans les trois mois après leur arrivée. Cependant, les conditions de vie et de travail aux États-Unis n'étaient pas celles que ces femmes devenues épouses avaient connu au pays en raison du climat, de l'isolement et de l'éloignement de telle sorte que certaines ne résistaient pas et demandaient à rentrer au pays au bout de quelques années ou bien s'installaient dans les grandes villes californiennes de Los Angeles et San Francisco ou les environs en particulier (où plus de 80 p. 100 de la population résidait). Les nombreuses obligations domestiques et professionnelles dans la gestion de l'entreprise familiale ne leur faisaient pas peur mais l'isolement, l'éloignement et le climat particulièrement pénible demeuraient des facteurs dissuasifs.

Les femmes se sont néanmoins peu à peu intégrées, perpétuant les pratiques culturelles, familiales et linguistiques basques traditionnelles, tout en s'adaptant aux modes de vie et à la vie professionnelle de leur nouvel environnement. La question qui dès lors nous préoccupe concerne précisément le processus d'intégration de ces femmes en tant que maîtresses de maison, chefs de famille et chefs d'entreprise en Amérique. Entrepreneuses, elles ont permis à certaines valeurs familiales, telles que celles de la « maison », de perdurer jusqu'à ce jour. En outre, des liens très forts entre les familles de part et d'autre de l'Atlantique existent encore. Une telle étude nécessitera la consultation de sources familiales ou notariales américaines spécifiques, une nouvelle étude micro-longitudinale envisagée dans un avenir proche.